



TL/VRG

DECISION N° 2020-38

Annule et remplace la décision n°2019-478

DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . **Vu** les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . **Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . **Vu** la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 28 mars 2018 nommant Madame Evelyne JEANDEL, à compter du 1^{er} avril 2018, Directeur délégué du Centre Hospitalier de

DOMME et chargée de la filière gériatrique des Centres Hospitaliers de SARLAT et DOMME ;

. **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur-adjoint aux centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat et Domme ;

. Vu l'organigramme de direction en vigueur à la date du 15 juin 2020.

DECIDE

Article 1 : en cas d'absence de Monsieur **Thierry LEFEBVRE**, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de DOMME à :

- **Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE**, Directrice Déléguée aux Centres Hospitaliers de SARLAT et de DOMME ;
- **Madame Cindy BRAZ**, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- **Monsieur Hervé JOLY**, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- **Madame Michèle FAUGERE**, Infirmière, faisant fonction de Cadre de santé ;
- **Madame Cécile BUZARE née BENAMMOUDA-**, Infirmière, faisant fonction de Cadre de Santé
- **Madame Amandine MAYET**, infirmière, faisant fonction d'infirmière coordinatrice,

Article 2 : **Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE** reçoit délégation permanente de signature de tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion, le fonctionnement et l'organisation du Centre Hospitalier de DOMME.

En cas d'absence de Madame **ROUSSELOT SOULIERE**, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de DOMME à :

- **Madame Evelyne JEANDEL**, Directrice en charge de la filière gériatrique du Périgord Noir

Article 3 : Dispositions relatives aux domaines délégués pour chaque délégataire :

- **Monsieur Hervé JOLY, en charge des finances et de l'analyse de gestion :**
 - Gestion courante des actes relatifs aux Affaires Financières et analyse de gestion
 - Ordonnancement des dépenses et des recettes de l'ensemble des budgets de l'établissement,
 - Affaires budgétaires et financières,
 - Contentieux relevant de ce domaine,

-
-
-

- **Madame Cindy BRAZ :**

- **en charge de la clientèle :**

- Gestion et suivi administratif des séjours et de la Facturation
- Gestion des malades et des personnes hébergées

- **en charge des ressources humaines médicales et non médicales :**

- Recrutements et formation
- Gestion des affaires courantes et Paye
- Suivi budgétaire du T.1
- Dialogue social et vie des instances
- Gestion de la carrière et protection sociale

- **Madame Michèle FAUGERE, infirmière faisant fonction de cadre de santé :**

- Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire.

- **Madame Cécile BUZARE, Infirmière faisant fonction de cadre de santé :**

- Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire.

- **Madame Amandine MAYET, infirmière faisant fonction d'infirmière coordinatrice :**

- Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire.

- **Madame Sylvie MERLHIOT, Pharmacien contractuel :**

- reçoit délégation de signature pour les actes relevant de ses attributions de pharmacien du Centre Hospitalier de DOMME et impliquant engagement et liquidation des dépenses et des recettes consécutives à l'approvisionnement et à la gestion des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la santé publique ainsi que des matériels stériles, dans la limite des crédits autorisés tant à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses qu'aux décisions modificatives, pour les comptes gérés par la pharmacie du Centre Hospitalier de DOMME, dans le respect des seuils fixés par la réglementation des marchés publics et des accords-cadres.

Article 4 : Délégation de signature donnée au titre de la continuité du service aux cadres d'astreinte pour signer les actes relatifs à la prise en charge des patients, à l'état civil et à la continuité du service. Les personnes participant à ces astreintes sont portées nominativement sur le tableau mensuel d'astreinte.

Article 5 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour le Directeur et par délégation,

Fonction du délégataire

Nom et Prénom du délégataire

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 15 juin 2020. Elle sera communiquée au Président du Conseil de Surveillance, sera consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 15 juin 2020

Le Directeur

Thierry LEFEBVRE